

Engagements – Inscriptions :

A Thiers : Office du Tourisme de Thiers Place du Pirou Tél. 04.73.80.65.65

Du lundi 22 novembre au vendredi 3 décembre 2010

de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le samedi 4 décembre 2010 de 9 h 30 à 12 h

Ou sur place : **Salle Espace, rue St Exupéry** samedi 4 décembre 2010 de 17 h à 23 h 30

A Roanne : salle Fontalon, près de la patinoire, rue des Vernes

Samedi 4 décembre 2010 de 9 h à 21 h 30

Les Sociétés sont invitées à adresser leurs listes d'engagements avec le règlement correspondant avant le 27 novembre 2010. Après cette date, aucune inscription par courrier ne sera acceptée (1 inscription gratuite par groupe de 25).

Distribution des cartes de route

Au moment de l'inscription pour les individuels.

Le responsable de chaque société pourra retirer les cartes de son groupe le

samedi 4 décembre 2010 à partir de 23 h salle Espace à Thiers

Pointage du départ sur les cartes de tous les marcheurs à partir de 23 h 30

Tout désistement non justifié le jour du départ fera l'objet d'une retenue de 5 €

Itinéraire : parcours balisé et fléché

Voir détail ci-dessous - Cette épreuve est interdite aux VTT

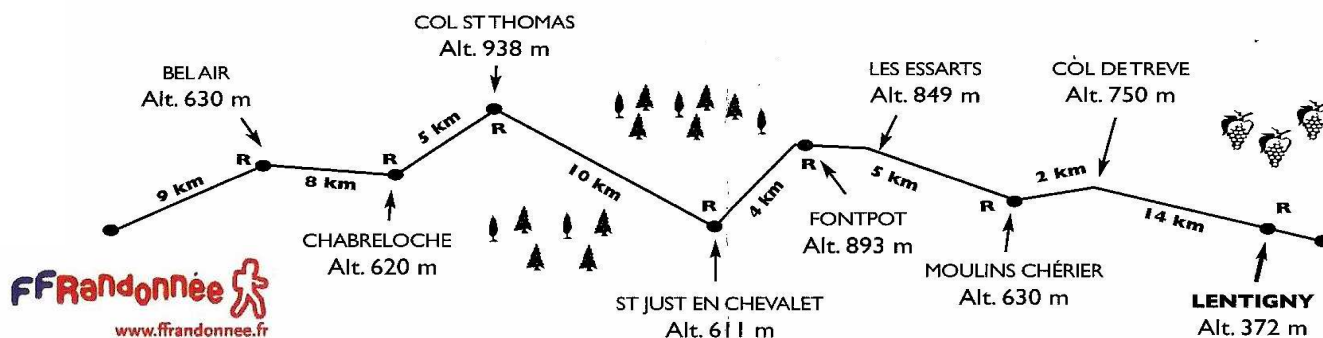
Les 10 commandements

- 1 – Roanne Thiers ou Thiers Roanne n'est pas une compétition, l'allure est libre. Il n'y a pas de classement individuel,
- 2 – Les enfants en dessous de 15 ans (non accompagnés) ne sont pas admis,
- 3 – Pour les **moins de 18 ans, une autorisation parentale est exigée.** A remettre lors de l'inscription,
- 4 – Chaque marcheur devra obligatoirement être muni d'une lampe ou de dispositifs lumineux pour sa sécurité personnelle
- 5 – Il devra respecter le code de la route et marcher sur le côté de la chaussée, face aux véhicules,
- 6 – Il devra respecter la nature (**ne pas jeter de papiers, gobelets et autres déchets**) sur la route, les chemins ou leurs bas côtés,
- 7 – Les voitures suiveuses sont strictement interdites sur le parcours,
- 8 – Les participants **ne doivent pas dévier du parcours balisé,**
- 9 – La société organisatrice est assurée en Responsabilité Civile pour cette randonnée et assistée par des équipes de secouristes,
- 10 – **Chaque participant devra être muni d'un vêtement ou d'un brassard réfléchissant (1 brassard fourni contre caution ou achat de 2 €)**

Buvette payante au départ et à l'arrivée
Boissons froides ou chaudes avec sandwiches

UN GOBELET SERA OFFERT A CHAQUE PARTICIPANT.

Préservez la planète !



Le Groupe Montagnard Roannais remercie l'ensemble de ses annonceurs et sponsors.

